

Appel à projets (AAP)

Réseaux d'Investigateurs en Santé en Île-de-France (RAISE)

Soutien à l'émergence de réseaux d'investigateurs thématiques en Île-de-France

SOMMAIRE

1.	Contexte et objectifs de l'AAP	2
1.1.	Contexte	2
1.2.	Objectifs et soutien du GIRCI IDF.....	3
2.	Modalités de sélection des réseaux	3
2.1.	Critères d'éligibilité	3
2.2.	Critères d'évaluation.....	3
2.3.	Processus de sélection	4
2.4.	Calendrier	4
3.	Modalités de soumission	4
4.	Annexe à consulter	4
4.1.	Exemples de missions du coordinateur réseau.....	4
4.2.	Exemples de missions de l'assistant administratif	5
4.3.	Engagement des réseaux lauréats et de l'établissement destinataire de la subvention.....	5

1. Contexte et objectifs de l'AAP

1.1. Contexte

Dans le domaine de la recherche clinique, la région Île-de-France (IDF) possède des atouts majeurs et un potentiel exceptionnel. L'engagement et la densité des professionnels de santé franciliens hissent l'Île-de-France à la tête du classement des régions en termes d'activité de recherche si l'on tient compte du score publication et des scores recherche, des inclusions promoteurs et des inclusions investigateurs¹ évalués respectivement par le SIGAPS² et le SIGREC (Système d'Information et de Gestion de la Recherche et des Essais Cliniques)³.

Cette activité de recherche clinique s'explique également par la densité des établissements de santé et le nombre de dispositifs de soutien à la recherche alloués à l'Île-de-France. La région compte plusieurs Directions de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI) réparties dans différentes catégories d'établissements dont la plus importante est celle de l'AP-HP qui comporte 12 unités de recherche clinique (URC). L'AP-HP, composée de 39 hôpitaux et organisée en groupes hospitaliers (GH) est associée par convention aux 14 Groupements hospitaliers de territoire (GHT) de la région dans le domaine de la recherche et de l'enseignement. Le CHU d'Île-de-France occupe une place centrale dans le dispositif national de la recherche biomédicale en France, en réalisant près de 40% de la recherche clinique.

La région compte également deux Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) dont l'activité en matière de recherche est majeure, l'Institut Curie et Gustave Roussy. Ces deux centres ont des taux de production dans le domaine du cancer qui en font des acteurs reconnus au niveau international. La région compte également plusieurs autres établissements de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) donc la taille et le niveau d'excellence les situent parmi les meilleurs au niveau national. Plusieurs centres hospitaliers publics ont également une recherche clinique structurée et dynamique, et se situent également, en termes de production parmi les plus importants établissements publics hors CHU au niveau national.

Il existe enfin plusieurs structures ambulatoires privées ou publiques qui ont une activité de recherche clinique et plusieurs structures d'exercice coordonné en ville, maisons ou centres de santé, et associations dont une dizaine ayant une labellisation universitaire développant des projets de recherche en soins primaires.

En complément, la région est dotée de nombreux laboratoires de recherche, unités mixtes de recherche et centres d'investigation clinique (CIC) rattachés notamment à l'Inserm qui constituent un environnement d'excellence pour la recherche translationnelle.

Cet écosystème régional très riche représente un atout important pour créer des synergies entre ces différents acteurs afin de faciliter le développement de la recherche appliquée en santé, et permettre à ceux qui le souhaitent de bénéficier du savoir-faire d'acteurs plus expérimentés en créant des réseaux structurés et réactifs d'investigateurs.

¹ Les méthodes de calcul des scores sont présentées sur le site Web de la Direction de la recherche clinique et de l'innovation de l'AP-HP : <https://recherche-innovation.aphp.fr/indicateurs/#1701766860957-11cdc98c-422b>

² Système d'interrogation, de gestion et d'analyse des publications scientifiques (SIGAPS)

³ Système d'Information et de Gestion de la Recherche et des Essais Cliniques (SIGREC)

Malgré ces atouts, l'Île-de-France a plusieurs faiblesses pénalisant la concrétisation de ce potentiel et pouvant également retarder la diffusion des innovations au niveau régional ([Objectif fixé par le Projet Régional de Santé \(PRS\) 2e génération de l'ARS Île-de-France et renouvelé pour la période 2023-2028](#)). Par rapport aux autres régions, l'Île-de-France accuse notamment un retard en matière de développement de réseaux territoriaux d'investigateurs de recherche clinique, obstacle aux travaux collaboratifs et à l'émergence d'innovations. Ce retard peut notamment s'expliquer par les habitudes de travail établies entre certaines équipes privilégiant les collaborations existantes au niveau national par rapport au niveau régional. Les équipes franciliennes peuvent être encouragées à travailler davantage avec des équipes hors Île-de-France qu'au sein de celle-ci. **Il existe ainsi un potentiel d'inclusions non exploité en Île-de-France qui permettrait de favoriser l'accès aux protocoles innovants pour le plus grand nombre de patients**, d'accroître la rapidité des essais cliniques (objectif du [Plan Santé Innovation 2030](#)) et de participer à la formation à la recherche par la recherche clinique.

Afin de corriger ce retard, le Groupement interrégional de recherche clinique et d'innovation (GIRCI) Île-de-France, réunissant plus de 30 établissements publics et privés de santé franciliens investis en recherche clinique, lance un AAP pour soutenir l'émergence de réseaux d'investigateurs thématiques afin de favoriser les coopérations au sein de la région ainsi que la réduction des inégalités d'accès à la recherche clinique et aux innovations pour les patients.

1.2. Objectifs et soutien du GIRCI IDF

Le GIRCI Île-de-France met en place un AAP visant à soutenir l'émergence de réseaux thématiques régionaux d'investigateurs par le cofinancement d'un coordinateur réseau à temps plein et/ou d'un assistant administratif à temps partiel par réseau pendant trois ans. Les réseaux sélectionnés bénéficieront par ailleurs de l'aide financière du GIRCI Île-de-France pour leurs actions de communication (création d'une page Web dédiée, relai sur les réseaux sociaux, mailing, etc.) et d'un bonus financier variable sur résultats.

En pratique, le coût du coordinateur réseau sera pris en charge par le GIRCI Île-de-France à hauteur de 50% d'1 ETP / an pendant trois ans (soit une subvention annuelle maximale de 35 000€ par an par réseau) et 50% par les établissements / structures associées au réseau. Le coût de l'assistant administratif sera pris en charge par le GIRCI Île-de-France à hauteur de 50% de 0,5 ETP / an pendant trois ans (soit une subvention annuelle maximale de 16 000€ par an par réseau) et 50% par les établissements / structures associées au réseau.

2. Modalités de sélection des réseaux

2.1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité pris en compte pour la sélection des réseaux sont :

1. Le portage par un coordonnateur scientifique dont l'établissement / structure de santé s'engage à s'investir pour être le support du réseau (destinataire des fonds et employeur des ressources humaines allouées). **Annexe 1 « Engagement du porteur scientifique du réseau et de son établissement / structure de rattachement » à compléter, signer et joindre au dossier de candidature ;**
2. L'engagement signé de participation des investigateurs des centres associés au réseau qui vaut accord sur le projet de réseau et ses modalités de financement (le reste à charge des dépenses de personnels partagés est mutualisé entre les centres associés au réseau) : **Annexe 2 « Engagement des centres associés » à compléter, signer et joindre au dossier de candidature.**

2.2. Critères d'évaluation

L'évaluation prendra notamment en compte les critères suivants :

1. Les besoins régionaux en matière de santé ;
2. Le maillage territorial régional du réseau et la complémentarité des établissements / structures de santé engagés ;

3. La cohérence thématique du projet de recherche ;
4. Le potentiel de recherche en santé au sein de cette thématique, évalué notamment par les files actives de patients et/ou l'accès à des bases de données, des bio-banques ou d'autres sources de données ;
5. La qualité du projet scientifique et les retombées attendues en termes de valorisation (santé et/ou accès à l'innovation pour les populations / patients, valorisation industrielle...) et perspectives d'autofinancement ;
6. L'articulation éventuelle entre les professionnels de soins primaires et ceux exerçant dans les autres structures de soins engagées dans le réseau ;
7. La faisabilité sur 3 ans du projet scientifique avec des jalons précis proposés par les déposants ;
8. La gouvernance scientifique et administrative du réseau entre les investigateurs, les chercheurs non investigateurs, les coordonnateurs et les directions des établissements / structures de santé et de recherche engagés et éventuellement les associations d'usagers ou de patients ;
9. L'articulation avec les réseaux déjà existants (qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux) et la valeur ajoutée de la thématique envisagée ;
10. La production scientifique antérieure des futurs acteurs du réseau notamment les publications communes.

2.3. Processus de sélection

Les dossiers déposés seront évalués par la Commission d'Évaluation Scientifique (CES) du GIRCI Île-de-France dont la liste des membres est accessible sur le site Web du GIRCI Île-de-France : <https://girci-idf.fr/composition/#CES>. Si besoin, l'avis d'experts extérieurs peut être sollicité après accord du Bureau de la CES. Le secrétariat du comité de sélection est assuré par la coordination du GIRCI Île-de-France.

2.4. Calendrier

- Publication : octobre 2024
- Date limite de dépôt des dossiers : mardi 17 décembre 2024
- Évaluation par la CES du GIRCI IDF : 1^{er} trimestre 2025
- Résultats : 1^{er} trimestre 2025

3. Modalités de soumission

Toute soumission à cet AAP doit comporter les pièces suivantes à adresser par courriel à contact@girci-idf.fr :

- Dossier de candidature complété au format Word
- Engagement **signé** du porteur scientifique du réseau et de son établissement / structure de rattachement (Annexe 1) au format PDF
- Engagements de participation **signés** des centres associés au réseau (Annexe 2) au format PDF

Chaque document devra être nommé selon la règle suivante :

AAPRAISE24_ACRONYME-RESEAU_NOM-PORTEUR_Dossier (ou Engagement-Porteur ou Engagement-Centres)

Pour toute question / information, merci d'adresser un courriel à contact@girci-idf.fr.

Tous les documents nécessaires à la soumission d'un projet au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site Web du GIRCI Île-de-France : www.girci-idf.fr.

4. Annexe à consulter

4.1. Exemples de missions du coordinateur réseau

Le coordinateur réseau pourra notamment avoir la charge de :

- Elaborer et mettre à jour une cartographie des ressources techniques et humaines au sein du réseau permettant de mieux cibler les essais à mettre en place

- Faire le lien entre les centres du réseau et les promoteurs (quels qu'ils soient) selon la cartographie et des potentiels de recrutement pour répondre aux enquêtes de faisabilité
- Fédérer et mettre en réseau les acteurs de la région impliqués dans la thématique (investigateurs, équipes paramédicales et personnel de recherche)
- Aider le coordonnateur scientifique du réseau à l'émergence de nouvelles idées en recherche clinique par un dialogue renforcé entre les cliniciens du réseau
- Elaborer, organiser et mettre en œuvre des processus, procédures, organisations, etc. favorisant le travail en commun
- Mettre en place des actions de communication (séminaires, webinaires, diffusion d'une veille, etc.) pour favoriser le lien entre les investigateurs du réseau
- Concevoir et rédiger les documents techniques et de communication des projets du réseau
- Tenir à jour les tableaux de bord d'activité des réseaux

4.2. Exemples de missions de l'assistant administratif

L'assistant administratif pourra notamment avoir la charge de :

- Apporter un support au chef de projets dans les tâches administratives
- Appuyer à l'organisation logistique des réunions de travail, séminaires et webinaires (suivi des inscriptions, aspects logistiques, envois transporteurs, traiteur...)
- Créer et mettre à jour une base de données des contacts, ressources, etc. au sein des établissements du réseau
- Mettre en œuvre du plan de communication : création des supports, mise à jour du site Internet, publications, flyers, etc.)
- Appuyer les établissements dans la transmission des bilans d'activité du réseau (bilan annuel et *reporting* au GIRCI)

4.3. Engagement des réseaux lauréats et de l'établissement destinataire de la subvention

La subvention est versée à l'établissement / structure de santé support du réseau après signature d'une convention entre ce dernier et le GIRCI Île-de-France.

Chaque réseau lauréat de l'AAP et son établissement / structure de santé support destinataire de la subvention s'engagent à :

- Utiliser le montant de la subvention conformément au projet ;
- Informer le GIRCI Île-de-France de toute difficulté dans la réalisation du projet ;
- Transmettre au GIRCI Île-de-France, annuellement, un bilan financier de l'utilisation de la subvention et un rapport synthétique sur l'avancée du projet ;
- Mentionner le soutien du GIRCI Île-de-France à l'occasion de toute action de communication ou publication nationale (« Ce travail a été soutenu par le réseau d'investigateurs cofinancé par le GIRCI Île-de-France ») ou internationale (« This work was granted by the Paris Region Network for Clinical Research and Health Innovation (« GIRCI Île-de-France ») »).